



ARRÊTÉ

ANNEE 2024 N° 003 /MND/DC/SGM/CTJ/DPAF/SA/002SGG24

PORTANT NOMINATION D'INTERIMAIRES AUX POSTES DE RESPONSABILITE A LA SOCIETE DE RADIO ET DE TELEVISION DU BENIN (SRTB) S.A.

LA MINISTRE DU NUMERIQUE ET DE LA DIGITALISATION

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2015-18 du 21 septembre 2017 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la Structure-type des Ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n°2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu le décret n° 2023-582 du 08 novembre 2023 portant création de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A. par la fusion de l'Office de la Radio et de la Télévision du Bénin (ORTB) et du Centre Multimédia des Adolescents et des Jeunes du Bénin (CMAJB) et approbation de ses statuts ;
- vu la lettre n° 004/MND/SP-C du 12 janvier 2024 de la Ministre du Numérique et de la Digitalisation adressée au Président de la HAAC et relative au recrutement du Directeur Général et des directeurs des organes de presse de la Société de Radio et de la Télévision du Bénin S.A. (SRTB S.A.)

- vu la décision n°24-022/HAAC du 13 mars 2024 portant déclaration d'infructuosité de l'appel à candidatures pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en Conseil des ministres, du Directeur général et des directeurs des organes de presse de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A. ;
- vu l'information apportée au Conseil d'Administration de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A. au cours de sa session du 22 mars 2024 ;
- Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE :

Article 1 : En attendant l'aboutissement des procédures de recrutement par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, du Directeur Général et des directeurs des organes de presse de la Société de Radio et de la Télévision du Bénin S.A., les personnes ci-après sont nommées aux postes de responsabilité à la Société de Radio et de Télévision du Bénin à titre intérimaire. Il s'agit de :

- Monsieur Darius Franck DADE, Directeur Général par intérim de la Société de Radio et de Télévision du Bénin ;
- Madame Abiatou OUMAROU, Directrice par intérim de Bénin TV ;
- Monsieur Elvis Horace-Marie HESSOU, Directeur par intérim de Bénin TV Juniors ;
- Monsieur Maurice MAHOUNON, Directeur par intérim de Radio Bénin ;
- Monsieur Urbain SESSOU, Directeur par intérim de Radio Bénin Alafia ;
- Monsieur Habib Boubakar SOUMANOU, Directeur par intérim de Radio Parakou ;
- Monsieur Hamadou ISSA, Directeur par intérim de Kiff' FM.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié partout où besoin sera.



Cotonou, le 22 MARS 2024

Aurélie I. ADAM SOULE ZOUMAROU
Ministre du Numérique et de la Digitalisation

Ampliations : ORIGINAL 1 PR 1 JORB 1 – SGG 1 SGPR 1 AN 1 CC 1 CS 1 CES 1 HAAC 1 HCJ 1 AUTRES 1
MINISTRES 24 Cabinet 06 – SGM 03 – Directions Centrales et Techniques 05 – Intéressés 01 – Archives 01